



Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC222133DRH

Décision portant création du jury de recrutement de la chaire de professeur junior 2022 « Architectures temps réel pour les nouveaux grands observatoires astronomiques (Real-time architectures for new-generation large astronomical observatories) »

Vu l'article L. 422-3 du code de la recherche portant création du dispositif de chaire de professeur junior ;

Vu la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu le décret du 22 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de candidature aux recrutements par voie de contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 pris en application du décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche.

Article 1er

Sont nommés en qualité de membres de la commission de recrutement de la chaire ci-dessus désignée :

Qualité	(Monsieur/ Madame)	Nom	Prénom	Appartenance
Président/Présidente	Monsieur	ARNAUD	Nicolas	CNRS
Membre expert	Monsieur	BONTEMPS	Sylvain	CNRS
Membre expert	Monsieur	GIARD	Martin	CNRS
Membre expert	Madame	LANGLOIS	Maud	CNRS
Membre expert	Madame	CASOLI	Fabienne	Hors CNRS
Membre expert	Madame	FERRARI	Chiara	Hors CNRS
Membre expert	Madame	PIECHURSKI	Christelle	Hors CNRS
Membre expert international	Monsieur	HESSELS	Jason	Hors CNRS

Article 2

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 01 SEP. 2022

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT

